

A.R.K.T.

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 10000 €

10 RUE GODEAUME 91640 FONTENAY-LES-BRIIS

RCS EVRY 912447562

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 02/09/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 01/07/2025.

L'activité de la Société est désormais :

ARCHITECTURE D INTERIEUR , TERRASSEMENT, RENOVATION TOUS
CORPS D ETAT , SERVICE MENAGE ENTRETIEN DE LOCAUX

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

ALAIN DURET, associé(e)

Alain Duret

✓ Certified by  yousign

CHRISTOPHE PINETEAU, associé(e)

Christophe Pineteau

✓ Certified by  yousign